

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE, Cholon

Jean-Joseph Ernest CASAUX, directeur.

Né à Navarrenx (Basses-Pyrénées), le 16 avril 1876.

Fils de Jean Casaux (1810-1897) et de Jeanne Octavine Collongue.

Marié à Bayonne, le 11 août 1902, avec Marie Raphaële Bona (Bayonne, 1878), sœur aînée de Raymond Bona, avocat-conseil à Hanoï. Dont :

- Marie Jeanne Rita (Bordeaux, 9 octobre 1903-Neuilly-sur-Seine, 10 juin 1972), mariée à Hanoï, le 8 octobre 1923, avec *Bernard Marie Maurice Destenay* (Thaï-Nguyên, 1896-Marseille, 1977), administrateur des services civils de l'Indochine, fils de l'ancien résident supérieur au Tonkin ;
- Germaine (Saint-Cyr-l'École, 18 mai 1906 - ?), mariée à Bordeaux, le 25 août 1924, avec Albert Hervé Gauthier-Villars ;
- Jean Raymond Thomas (1907), décédé à Hanoï, le 23 novembre 1922.
- Suzanne Marie (Hà Tinh, Annam, 19 janvier 1909), mariée à Thudaumot, le 12 mai 1929, avec Robert Georges Louis Tournois (Cholon, 1906).

Médecin titulaire de l'Assistance à Ha-Tinh (Annam), puis Nam-Dinh (Tonkin)(9 août 1909).

Obtient un témoignage de satisfaction (nov. 1910).

Service médical de Thai-Binh (1912).

Service médical des chemins de fer entre Dong-Van et Cho-Gang (Nam-Dinh)(4 mars 1917).

Congé administratif de douze mois (14 janvier 1919).

Directeur de la Clinique ophtalmologique gratuite de la Cochinchine (juillet 1920).

Directeur de l'*École de médecine* et de l'*Institut ophtalmologique* de Hanoï (mars 1922).

Co-fondateur de la [Société agricole et forestière de Yen-My](#) (1925).

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) (JORF, 22 août 1926).

Retraité (janvier 1931).

Décédé.

Informations diverses (*L'Écho annamite*, 26 juin 1920)

Clinique ophtalmologique. — Il est créé en Cochinchine une clinique ophtalmologique gratuite comprenant un service de consultation et un service de malades hospitalisés.

Cette clinique est placée sous la direction et le contrôle technique du Directeur local de la Santé.

(*L'Écho annamite*, 10 juillet 1920)

Le Dr. Casaux, Jean-Joseph Ernest, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance médicale affecté à la Cochinchine, est désigné pour remplir les fonctions de directeur de la Clinique ophtalmologique gratuite de la Cochinchine.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 5 mars 1921
(*Saïgon Sportif*, 12 mars 1921)

ADMISSIONS

Sont admis membres du Club :
Casaux, docteur, directeur de la clinique ophtalmologique de Cholon, présenté par MM. le docteur Lecomte et Limendoux.

Dans l'administration
(*L'Écho annamite*, 23 mars 1922, p. 1, col. 6)

18 mars 1922 :

M. le docteur Bigo ¹, médecin stagiaire de l'assistance en service à l'hôpital indigène de Cochinchine, est désigné pour remplir provisoirement les fonctions de directeur de la clinique ophtalmologique en remplacement et au départ de M. le docteur Casaux, appelé à une autre destination.

Il aura droit, en cette qualité, à l'indemnité annuelle de 1.200 piastres pour supplément de fonctions prévue par l'arrêté du 29 juillet 1920 susvisé.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 9 octobre 1923, p. 2, col. 5-6)

COCHINCHINE

— Il est créé un service d'oto-rhino-laryngologie à la clinique ophtalmologique de Cholon.

¹ Henri-Émile-Joseph Bigo (Caudry, 26 avril 1889-en mer, 1^{er} mars 1925) : médecin stagiaire à l'hôpital indigène de la Cochinchine (Lalung-Bonnaire) de Cholon, puis ophtalmologue et otorhinolaryngologiste à Saïgon.

François MOTAIS, directeur

Né à Angers, le 7 juin 1885.
Fils d'Ernest Alfred Motaïs et de Marie-Gabrielle Duchemin.

Santé navale Bordeaux.
Tchad (25 déc. 1910-12 mai 1913).
France en guerre (2 août 1914-25 nov. 1916).
Annam (26 nov. 1916).
Directeur de la Clinique ophtalmologique de Cochinchine.
Médecin de la [Polyclinique du Marché](#).
Membre du [cercle sportif saïgonnais](#) (sept. 1926).
Opère de la cataracte Mgr Grangeon, évêque d'Annam, à la [clinique Angier](#).
Vice-président de la Société médico-chirurgicale de l'Indochine (section de Saïgon).
Membre du comité de l'[Amicale bretonne](#).
Participe aux hommages à la mémoire de [Gatille et du gendarme Morère](#) assassiné par des Moïs (1933-1934).

Chevalier (3 janvier 1915), puis officier (30 déc. 1931) de la [Légion d'honneur](#).
Décédé à Angers, le 9 déc. 1950.

Un miracle de la chirurgie française
(*L'Écho annamite*, 26 novembre 1924, p. 1)

Juin 1923 — Octobre 1924 ! Quinze mois durant, j'ai été plongé dans une pénombre voisine de la cécité. Quinze mois durant, atteint d'une cataracte double, je voyais les images des choses s'estomper de plus en plus devant mes yeux. Je suivais les progrès du mal avec une angoisse croissante.

Je consultai plusieurs docteurs. Ils me déclarèrent : « La maladie est en pleine évolution. Attendez que la cataracte soit mûre. L'opération ne pourra être faite que dans quelques années seulement. »

Attendre ! Alors que j'étais menacé d'être plongé dans une nuit perpétuelle. Comme tout bon Annamite, je n'avais qu'une confiance limitée dans les prescriptions de la Faculté. L'incertitude augmentait mes angoisses.

Des amis et des parents me conseillaient de m'adresser à tels médecin réputés, d'essayer tels médicaments en renom. L'amitié et aussi le désir d'être délivré de mon inquiétude me poussaient à suivre ces conseils. Seulement, médecins et médicaments soulagèrent seulement... mon porte-monnaie. C'est le cas de dire avec le proverbe annamite que *l'argent s'en va tandis que la maladie reste*.

En désespoir de cause, je me rendis à l'hôpital ophtalmologique de Cholon.

Le directeur de l'établissement, le docteur Motaïs, après avoir examiné mes pauvres yeux, me déclara que le moment était venu de tenter une opération.

Celle-ci fut faite par l'excellent praticien lui-même. Elle réussit brillamment. Et la joie m'est rendue de voir la lumière, toute la lumière : gloire à la chirurgie française ! M. Motaïs a accompli un véritable miracle ; en cinq minutes, il a ôté de mes yeux le

voile noir qui, depuis quinze mois, étendait sur eux, retirant de ma vie toutes les joies que dispense la magie du jour.

Je manquerais à mes devoirs envers mes compatriotes souffrant des yeux si je ne leur recommandais l'hôpital ophtalmologique de Cholon et son éminent directeur, le docteur Motaïs, à qui j'adresse ici l'expression de ma vive gratitude. Ce doux devoir, je le remplis avec d'autant-plus de plaisir que mes compatriotes sont encore trop enclins, hélas ! à se faire soigner (!!) par des charlatans. Et mes compatriotes qui se trouvent dans la situation d'où je suis si heureusement sorti, suivront d'autant volontiers mon conseil lorsqu'ils sauront que **le docteur Motaïs, homme désintéressé et bon autant que praticien habile, soigne les riches et les pauvres avec un dévouement égal**, c'est à dire extrême, et qu'il a sous ses ordres un personnel d'élite, tels M. Hoach, médecin auxiliaire, et de nombreux infirmiers de choix qui le secondent dans sa tâche avec un entrain et une ponctualité dignes de tous éloges.

NGUYÂN-KIM-DINH.

SERVICES SANITAIRES ET MÉDICAUX
COCHINCHINE

(Arrêté du 2 janvier 1915).

(*Annuaire général de l'Indochine*, 1925, pp. 64-68)

2^e GROUPE

Clinique ophtalmologique gratuite de Cochinchine

MM. Motaïs (François), Lég. hon., croix de guerre, médecin major de 2^e classe, hors cadres, médecin-chef de la Clinique ;

Laimé², médecin civil libre concourant au service de la Clinique comme chargé du service d'oto-rhino-laryngologie ;

Ly-van-Thân, médecin auxiliaire stagiaire (service d'oto-rhino-laryngologie) ;

Lê-van-Hoach, médecin auxiliaire stagiaire (assistant au Service ophtalmologie) ;

3 infirmiers indigènes de l'Assistance.

Mutation
(*L'Écho annamite*, 20 mars 1925)

M. le docteur Keller, médecin de 4^e classe de l'Assistance nouvellement affecté en Cochinchine, est désigné pour remplir les fonctions de directeur de la clinique ophtalmologique, en remplacement et au départ de M. le docteur Motaïs, médecin-major de 2^e classe hors cadres, en instance de rapatriement.

Médecin sans diplôme
(*L'Écho annamite*, 13 mai 1925)

Le médecin auxiliaire Lê van Hoach, de la Clinique ophtalmologique de l'Hôpital Indigène de Cochinchine à Cholon, domicilié à Saïgon, 215, rue d'Espagne, a déclaré

² Laimé (Emmanuel-René-Marie)(Quimper, 9 novembre 1876-Paris, 16 janvier 1936) : marié à Paris-VII^e, le 10 février 1905, avec Marguerite Marie Guyon. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1933 : médecin capitaine.

que, le 10 courant, dans la matinée, M. Ng. van Quang, médecin auxiliaire à Tanan, de passage à Saïgon, a oublié dans un p. p. numéro inconnu son diplôme de médecin.

Promotions de janvier 1928
(*L'Écho annamite*, 16 janvier 1928)

Par arrêté du 31 décembre 1927 du gouverneur de la Cochinchine :
Sont promus, pour compter du 1^{er} janvier 1928, au point de vue exclusif de l'ancienneté, dans le personnel des infirmiers indigènes de l'Assistance médicale en Cochinchine :

..... 5° Au grade d'infirmier titulaire de 3^e cl.
M. Nguyên van Tho, infirmier auxiliaire de 1^{re} classe, clinique ophtalmologique.

..... 7° Au grade d'infirmier auxiliaire de 2^e cl.
M. Le van Lai, infirmier auxiliaire de 3^e classe Clinique ophtalmologique.

Dans l'administration
(*L'Écho annamite*, 10 mars 1928)

Par arrêtés du 7 mars du Gouverneur de la Cochinchine :

Sont désignés pour servir :

1° À l'hôpital de Longxuyên, en remplacement du médecin auxiliaire Ng.-van-Cuong, démissionnaire : M. Ly-van-Tran, médecin auxiliaire de 4^e classe, en service à la Clinique ophtalmologique de Cholon ;

2° À la Clinique ophtalmologique de Cholon, en remplacement du médecin auxiliaire Ly-van-Than, appelé à une autre destination :

M. Cao-van-Tri, médecin auxiliaire de 4^e classe, en service à la Polyclinique de Bentre.

Dans l'administration
(*L'Écho annamite*, 13 décembre 1928)

Par arrêté du gouverneur de la Cochinchine du 11 décembre 1928 :

Désignation

M. Lê-van-Hoach, médecin indochinois de 5^e cl., rentrant de congé, est désigné pour servir à la clinique ophtalmologique de Cholon.

Tribune de nos lecteurs

Hommage à la science médicale
(*L'Écho annamite*, 17 septembre 1929, p. 1, col. 6)

Mon fils, âgé de quatre ans, atteint, à l'œil gauche, de conjonctivite blennorrhagique dégénéré en trachome granuleux, a été soigné à la clinique ophtalmologique de

Cochinchine, où grâce aux soins diligents et dévoués de M. Motais, médecin-chef, et de son collaborateur, M. Hiêu, médecin indochinois, mon enfant fut complètement guéri, au bout de trente jours. La science autant que la conscience professionnelle du savant oculiste qu'est M. Motais, à qui je rends un public hommage, ont ainsi sauvé la vue de mon rejeton, car, de toutes les conjonctivites, la blennorragique est la plus grave, parce que pouvant amener la cécité. Que lui, son subordonné et ses infirmiers veuillent trouver ici l'expression de la plus sincère gratitude d'un père heureux et reconnaissant.

NGUYEN PHU HANH,
instituteur à l'école primaire de la rue Richaud (Saïgon)

EN MARGE DU CONSEIL COLONIAL

[Autour du budget du Service de santé](#)
(*La Tribune indochinoise*, 27 septembre 1929)

.....
À l'heure actuelle, Il y a cinq médecins indigènes (MM. Tra, Cha Haan Thiêt et Thanh) à l'hôpital de Cholon et deux à la clinique ophtalmologique (MM. Tri et Hiên). Un seul d'entre eux, M. Thiêt (hôpital indigène) est logé.

.....

T. I.

AMICALE BRETONNE

AVIS
(*La Dépêche d'Indochine*, 8 février 1930)

Le comité de l'Amicale bretonne est composé ainsi qu'il suit pour l'année 1930 :

Membres
M. le docteur Motais, directeur de la clinique ophtalmologique, à Saïgon.

.....

Dans l'Administration
(*L'Écho annamite*, 11 août 1930)

Par arrêtés du Gouverneur de la Cochinchine en date du 8 août 1930 :

M. Cac-van-Tri, médecin indochinois de 4^e classe, en service à la Clinique ophtalmologique de Cholon, est désigné pour assurer provisoirement, pendant la durée du congé de M. le docteur Laimé, le service d'oto-rhino-laryngologie de l'[Hôpital indigène de Cochinchine](#).

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1930, p. 2, col. 3)

Le 8^e Congrès de l'Association de médecine tropicale d'Extrême-Orient. — Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 21 novembre 1930 :

La délégation de l'Indochine au 8^e Congrès de l'Association tropicale d'Extrême-Orient, qui se tiendra à Bangkok du 7 au 13 décembre 1930, est ainsi constituée :

Membres :

MM. le docteur Keller*, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance, directeur de l'Institut ophtalmologique de Hanoï ;

Assistance médicale

(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 29 janvier 1931)

Par arrêté du Gouverneur de la Cochinchine en date des 17 janvier 1931

Un passage de retour, à destination de Angers (Maine-et-Loire), est accordé à M. le docteur Motais, médecin contractuel de l'Assistance, chargé de la direction de la Clinique ophtalmologique de Cochinchine.

M. le docteur Motais, qui est classé à la 1^{re} catégorie B (1^{re} classe) du tableau annexé à l'arrêté du 20 juin 1921 modifié par celui du 4 septembre 1926, est autorisé à se rendre à Angers en dehors de la voie normale à dater de la signature du présent arrêté.

À cet effet, il sera mandaté à l'intéressé, avant son départ et au compte du budget local de la Cochinchine, le montant des frais que l'Administration aurait à payer s'il voyageait sur réquisition pour son voyage, sur un paquebot de la catégorie A des Messageries maritimes.

Conformément aux prescriptions des circulaires n° 95-F et 132-P des 7 novembre 1914 et 2 juin 1928 du Gouverneur général, M. le docteur Motais devra fournir, dans un délai de 30 jours après son arrivée à Angers, la justification des fonds mis à sa disposition.

Le droit au remboursement du transport des bagages de M. le docteur Motais est limité au poids effectivement transporté dans la limite du poids maximum prévu pour les agents de la 1^{re} catégorie 13, déduction faite de la franchise accordée par la Compagnie assurant le transport de l'intéressé.

M. le docteur Motais recevra, une fois rendu à destination et par les soins du Service Colonial de Marseille, le prix d'un billet de 1^{re} classe en chemins de fer de Marseille à Angers, ainsi que l'indemnité pour frais de transbordement de bagages à Marseille prévue par l'arrêté ministériel du 9 mars 1925.

Nouvelles brèves

(*La Dépêche d'Indochine*, 29 janvier 1931)

Ce n'est pas à la Polyclinique de Saïgon mais à la Clinique ophtalmologique de Cholon que sera commise l'imprudence de remplacer le docteur Motais par un autre que par son collaborateur de deux ans.

Assistance médicale

(*La Dépêche d'Indochine*, 3 mars 1931)

(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 12 mars 1931)

Par arrêtés du Gouverneur de la Cochinchine en date du 28 fév. 1931 :

M. le docteur Cornet³, médecin stagiaire de l'Assistance, précédemment en service au Cambodge, nouvellement affecté en Cochinchine, est désigné pour remplir les fonctions de médecin-chef de la clinique ophtalmologique de Cholon, en remplacement de M. le docteur Motais.

Il aura droit, en cette qualité, à une indemnité annuelle de 1.200 \$ pour supplément de fonctions, prévue par l'arrêté du 29 juillet 1920.

Désignations
(*La Tribune indochinoise*, 25 novembre 1931)

Sont désignés pour servir :

1°) à la Clinique ophtalmologique de Cholon, en remplacement du médecin Lê van Hieu, appelé à une autre destination :

M. Ngo van Hieu, médecin indo-chinois de 5^e classe, en service à l'infirmerie-maternité de Cholach (Vinhlong).

2°) à l'Infirmerie-maternité de Cholach (Vinhlong), en remplacement du médecin indochinois Ngo van Hieu, appelé à une autre destination :

M. Le van Hieu, médecin indochinois de 5^e classe, en service à la Clinique ophtalmologique de Cholon.

.....

Municipalité de Cholon

Par décision du président de la commission municipale de Cholon
en date du 3 août 1932
(Approuvée le 27 août 1932)
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 8 septembre 1932)

M. le docteur Motais, médecin chef de la Clinique ophtalmologique de Cholon, est chargé, pour compter du 6 juillet 1932, de donner ses soins aux fonctionnaires européens municipaux et régionaux de Cholon, et à leurs familles, en remplacement de M. le docteur Cornet, appelé à une autre destination.

Assistance médicale

Par arrêté du gouverneur de la Cochinchine en date du 4 juin 1935
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 13 juin 1935)

Est acceptée, à compter du 1^{er} janvier 1935, la démission de son emploi de médecin chargé du service d'otorhino-laryngologie de la Clinique ophtalmologique de Cholon offerte par M. le docteur Laimé, médecin libre.

³ Emmanuel Cornet (Castillonnes, Lot-et-Garonne, 1^{er} octobre 1902-Pau, le 29 décembre 1986) : médecin-chef de la Clinique ophtalmologique de Cholon, puis à l'institut ophtalmologique de Hanoï, il officie à partir de 1935 à l'hôpital mixte de Phnom-penh, d'où il organise des tournées rurales.

Un médecin indochinois spécialiste en oto-laryngologie
(*La Tribune indochinoise*, 19 juin 1935, p. 1)

Par arrêté du 15 juin 1935, M. Cao-van Tri, médecin indochinois à Cholon, a été désigné pour diriger les services oto-laryngologiques à l'hôpital Lalung-Bonnaire à Cholon et à la polyclinique municipale de Saïgon, en remplacement du Dr Laimé parti en congé.

Notre compatriote a été affecté il y a une dizaine d'années à la clinique oto-laryngologique de Cholon⁴ où il s'est spécialisé dans le traitement des maladies de la tête sous la direction de l'éminent Dr Laimé.

C'est pour la 2^e fois que M. Cao-van Tri a été appelé à remplacer le Dr Laimé pendant son congé en France pour assurer les services de l'hôpital indigène, de la Polyclinique municipale et même de son cabinet particulier à Saïgon et cela jusqu'à l'arrivée du Dr Pugniaire pour prendre la succession du Dr Laimé.

À notre compatriote qui fait honneur à ses maîtres de l'École de médecine à Hanoi, nos sincères félicitations.

Assistance médicale

Par arrêté du Gouverneur de la Cochinchine en date du 15 juin 1935
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 27 juin 1935)

M. Cao-van-Tri, médecin indochinois de 3^e classe, en service à la Clinique ophtalmologique de Cholon, est chargé d'assurer :

1° le service de la clinique oto-rhino-laryngologie de l'hôpital Lalung-Bonnaire à Cholon ;

2° la consultation d'oto-rhino-laryngologie de la Polyclinique de Saïgon ;

3° la consultation gratuite à l'hôpital Lalung-Bonnaire pour les fonctionnaires de Cholon.

Il sera alloué à l'intéressé pour compter de la date de sa prise effective de service :

a) pour la première de ces fonctions, une indemnité annuelle pour supplément de fonctions de 190 \$ 00 prévue par l'arrêté du 28 décembre 1934 et imputable au budget local de la Cochinchine ;

b) une allocation forfaitaire mensuelle de 30 \$ 00, au titre de remboursement des frais de transport, imputable pour moitié au budget de la Ville de Saïgon et pour moitié à celui de la Ville de Cholon.

Assistance médicale

Par arrêté du Gouverneur de la Cochinchine en date du 21 novembre 1941
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 11 décembre 1931)

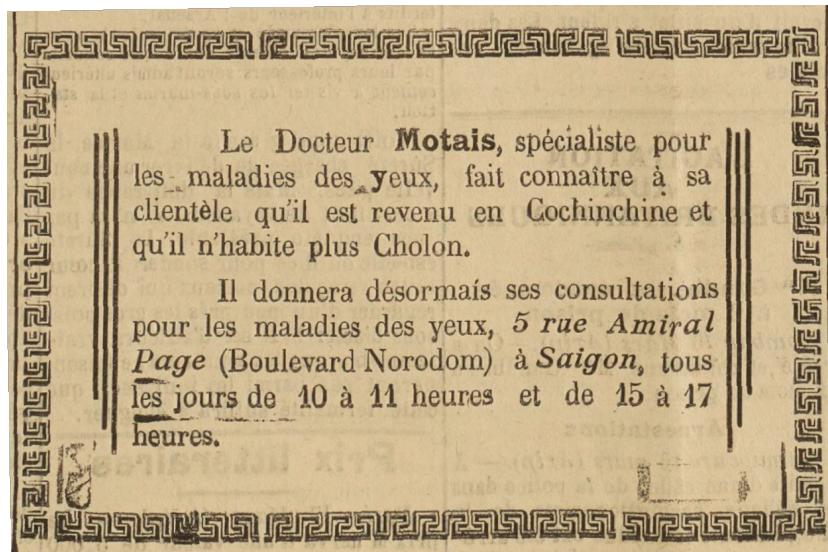
Est abrogé l'arrêté n° 5194 du 18 septembre 1928 portant révocation de M. Le-quang-Vy, n° mle 425, infirmier auxiliaire de 3^e classe de l'Assistance médicale, précédemment en service à la clinique ophtalmologique de Cholon.

M. Le-quang-Vy, est rayé des contrôles de l'activité pour compter de la date de la signature du présent arrêté.

⁴ Comprendre la clinique ophtalmologique.

il aura droit au remboursement des retenues effectuées sur solde d'activité depuis son entrée dans l'Administration.

Publicité
(*La Tribune indochinoise*, 2-18 mars 1932)



Le docteur Motaïs, spécialiste pour les maladies des yeux, fait connaître à sa clientèle qu'il est revenu en Cochinchine et qu'il n'habite plus Cholon.

Il donnera désormais ses consultations pour les maladies des yeux, 5, rue Amiral-Page (boulevard Norodom) à Saïgon, tous les jours de 10 à 11 heures et de 15 à 17 heures.
